



Public visé

Professionnels de l'optique

Pré requis

Aucun

Durée

7 heures

Intervenant

Formateur spécialisé

Evaluation initiale

Questionnaire

Validation

Un certificat de réalisation

Tarifs

335 € nets



86,6% de satisfaction
(2025)

TROUBLES VISUELS : ANOMALIES ET PATHOLOGIES ALTÉRANT LA VISION DE L'ENFANT



Thème : La vision de l'enfant

OBJECTIFS

- *Comprendre les troubles visuels, les anomalies et pathologies altérant la vision de l'enfant
- *Connaître les nombreuses atteintes ainsi que leurs conséquences sur la vision de l'enfant

PROGRAMME

- Développement de la vision chez l'enfant
- Pathologies extra-oculaires
 - Epicanthus / voies lacrymales / conjonctivites
- Fortes amétropies et anisométries
- Aniridie, albinisme, colobome, cataracte, glaucome congénital
- Strabismes et nystagmus
- Rétinopathies
- Facteurs de risques
 - Hérités / signes d'appel / examens / cycloplégie
- Dépistage
 - Acuités visuelles / réfraction objective / vision binoculaire / vision des couleurs

Moyens pédagogiques

La formation est organisée en modules de formation à distance, modules dynamiques et interactifs, incluant des apports théoriques, des exercices, des vidéos, des tests.

Outils pédagogiques

Supports audiovisuels sur plateforme LMS

Un accompagnement pédagogique est proposé par le formateur via la plateforme

Une assistance technique est à disposition des stagiaires

Support de formation téléchargeable à l'issue de la formation.

Dispositif de suivi d'exécution du programme

En début de formation, une évaluation des connaissances est réalisée sous forme de questionnaire. Un quiz en fin de formation permet de mesurer les acquis des stagiaires.

Informations et inscriptions



134, Route de Chartres, 91440 Bures sur Yvette – <https://ico.asso.fr/formation-professionnelle>

Tél. +33 1 64 86 12 16 - cmo@ico.asso.fr

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE ET DÉCLARÉE CONFORMEMENT À LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

SIRET : 78517491300018 - CODE APE : 8542Z - N° déclaration d'activité 11 91 00106 91

Notre établissement accueille tout public en situation de handicap

Réf : VE 2

Le 26/01/2026